Wegovy : un nouveau traitement prometteur pour l'obésité, mais des défis persistants

Depuis le début du mois d’octobre, Wegovy, médicament indiqué dans le traitement de l’obésité du laboratoire Novo Nordisk, est commercialisé en France.

La Fédération Française des Diabétiques continue à vous informer régulièrement sur la situation des analogues du GLP-1.

Wegovy fait partie de la même classe de médicaments injectables qu’Ozempic, Victoza et Trulicity, qui sont pour leur part indiqués dans le traitement du diabète de type 2 : les analogues du GLP-1. Délivré sur prescription médicale et selon des indications précises, Wegovy ne fait pour le moment pas l’objet d’un remboursement de la part de l’Assurance maladie, le coût du traitement revient donc entièrement aux patients.

Qui pourra bénéficier de Wegovy, et sous quelles conditions ?

Les conditions pour se voir prescrire Wegovy sont assez strictes. Aujourd’hui, seuls les patients ayant un indice de masse corporel (IMC) initial supérieur ou égal à 35 kg/m2, âgés de moins de 65 ans sont éligibles à sa prescription. Ce médicament doit être utilisé uniquement en deuxième intention, en cas d’échec de la prise en charge nutritionnelle et en association à un régime hypocalorique et à une activité physique.
Ensuite, tous les médecins ne peuvent pas prescrire Wegovy. Sa prescription initiale doit obligatoirement être réalisée par un médecin spécialiste en endocrinologie-diabétologie-nutrition ou titulaire de la formation spécialisée transversale « Nutrition appliquée ». Les renouvellements peuvent cependant être réalisés par les médecins généralistes.

Tensions d’approvisionnement en analogues du GLP-1 destinés au traitement du diabète de type 2 : où en sommes-nous ?

La commercialisation de Wegovy intervient alors que Novo Nordisk, qui produit également Ozempic, Victoza et Wegovy, ainsi que Lilly, fabricant de Trulicity, ont récemment annoncé la reprise progressive des initiations pour ces traitements. Ces dernières avaient été suspendues en décembre 2023 en raison d’importantes tensions d’approvisionnement, qui ne permettaient pas de fournir tous les patients qui auraient pu bénéficier de ces médicaments. Cette pause visait donc à garantir que les patients déjà sous traitement puissent continuer à en bénéficier sans interruption. Aujourd’hui, grâce à l’amélioration des stocks disponibles, l’Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a autorisé la reprise des nouvelles prescriptions. La Fédération Française des Diabétiques se félicite de cette reprise, qui permettra à de nombreux patients d'accéder à ces médicaments essentiels pour le contrôle glycémique et la prévention des risques cardiovasculaires.

L’utilité de ces traitements est également largement reconnue dans l’obésité, avec des effets sur la perte de poids, sur la santé cardiovasculaire, ou encore sur la prévention du diabète. C’est pourquoi la Fédération regrette que la mise à disposition de Wegovy sur le marché français se fasse, pour le moment, sans remboursement. Cette décision prive de nombreux patients en situation d’obésité d'un accès facilité à une thérapie efficace, qui pourrait grandement améliorer leur qualité de vie et prévenir des complications

associées à l'excès de poids, en complément des mesures hygiéno-diététiques qui restent essentielles malgré la prise de ce médicament.

La Fédération espère ainsi que les approvisionnements en analogues du GLP-1 seront désormais sécurisés. Les deux dernières années ont été particulièrement éprouvantes pour les patients en attente de ces traitements, avec des ruptures de stock régulières qui ont retardé leur prise en charge. Nous serons très attentifs à ce que ces médicaments disposent d'une disponibilité constante, pour éviter que les mêmes difficultés ne viennent à se reproduire.

Pour en savoir plus sur la commercialisation du Wegovy, les patients pouvant en bénéficier et les professionnels de santé habilités à le prescrire, rendez-vous ici.
Pour consulter la dernière actualité de l'ANSM sur les analogues du GLP-1, rendez-vous ici.

Vous souhaitez nous faire part des difficultés que vous pouvez rencontrer concernant ces tensions d'approvisionnement ? Contactez-nous via notre formulaire sur notre site.

Pour en apprendre plus sur les actions et positions de la Fédération sur cette situation, rendez-vous sur l'article dédié à cette question, de la rubrique *Nos combats* .

Crédit photo : Adobe Stock